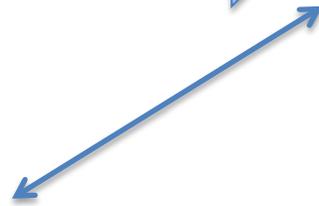


Titulaire → licencié → acheteur

Titulaire → Licencié



- Les **procédés** « essentiellement » biologiques (= naturels) d'obtention des VV sont non brevetables
- L 611-19. II.CPI transposant la directive « Nonobstant les dispositions du I, les inventions portant sur des végétaux ou des animaux sont brevetables si la faisabilité technique de l'invention n'est pas limitée à une variété végétale ou à une race animale déterminées. »